

DELIBERATION N° 2016/422

Autorisant le Maire à signer avec la Calédonienne des Eaux l'avenant n°2 au contrat d'affermage relatif à la délégation de service public de la collecte, du transport des eaux usées

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 7 décembre 2016,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le contrat d'affermage avec la CDE en date du 1^{er} janvier 1989,

VU l'avenant n°10 au contrat d'affermage du service public de collecte, transport et traitement des eaux usées,

VU l'avenant n°1 du 12/11/2014 fixant les conditions de fin d'exploitation de la station d'épuration de Koutio à la date du 30/06/2015 et conduisant à l'arrêt de la part « Traitement » du présent contrat, assuré par une Délégation de Service Public spécifique depuis le 1^{er} juillet 2015,

VU le courriel d'accord de la CDE en date du 07/11/2016,

VU la note explicative de synthèse n° 2016/99 du 28 octobre 2016,

La commission municipale intitulée « aménagement du territoire, développement économique et développement durable » entendue en séance du 23 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

D'autoriser le maire à signer l'avenant n°2 joint au contrat d'affermage du service public de collecte et transport des eaux usées.

ARTICLE 2/

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3/

Le Maire de la Ville de Dumbéa et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 7 DECEMBRE 2016



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 7 DECEMBRE 2016



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.G	-	1
AFFICHAGE	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	2
DAF	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
DST	-	1
CDE	-	1